

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE KHENCHELA

DAIRA : BABAR

COMMUNE : BABAR

N.I.F : 098440135093320

### AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi n°12-23 du: 05/08/2023 qui précise les règles générales liées aux marchés publics et de l'article 65 de la loi n°15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée populaire de la commune de Babar après le jugement les informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé aux jugements des soumissionnaires datée à : 03/09/2026. Pour les participants à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimale.

diagnostiquée dans les journaux en arab An-Nasr en date du 18/08/2026, et en français Le Redacteur en date du 18/08/2026 et dans les journaux électroniques en arabe Casbah Tribune en date du 19/08/2026 et en français El Hirak Elikhbari en date du 20/08/2026.

Le président de l'assemblée populaire de la commune de Babar annonce l'attribution provisoire: Réhabilitation De L'entrée Ouest, Route De Tamza ,Village Ain Djerboua ,Menant Au Nouveau Lycée.

que l'attribution provisoire des opérations suivra le tableau

| N° | Entreprise choisie                                                                                                                                                                             | l'opération                                                                                           | Prix de l'offre<br>avant La<br>Correction | Prix de l'offre<br>après La<br>Correction | Délai De<br>Réalisation | Remarque                       |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| 01 | SALMI RABAIA<br>établissement de travaux de construction<br>à ses différentes étapes, Entreprise de<br>grande travaux publics et hydraulique<br>Babar - khenchela<br>NIF: 26940130005444004000 | Réhabilitation De L'entrée Ouest,<br>Route De Tamza Village Ain<br>Djerboua ,Menant Au Nouveau Lycée. | 22.391.516.00 DA                          | 22.391.516.00 DA                          | 04 moi                  | OFFRE<br>UNIQUE<br>Et qualifié |

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics de la commune de Babar dans un délai de 10 jours à la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et cela conformément à l'article 56 de la loi n°12-23 du: 05/08/2023 qui précise les règles générales liées aux marchés publics et de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Le reste des entrepreneurs qui souhaitent obtenir les résultats des offres techniques et financières, la communication au siège de la commune en contact au plus tard 03 jours à compter de la date de publication de la présente annonce

BABAR LE .....

LE PRESIDENT DE L A.P.C